

SAINT PARDOUX LA CROISILLE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2025

Conseillers présents : Claudine ADNOT, Dominique ALBARET, Christine BOUYGES, Gérard FAISY, Joël LIAGRE, Christian MIGINIAC, Florence ROCHE, Frédérique THEIL,

Absente : Violaine SERY

Secrétaire de la séance : Claudine ADNOT

Ordre du jour

- Approbation du Procès Verbal du 18 décembre 2024
- Résiliation du bail commercial- 6 place de Bellone
- Questions diverses

Approbation du Procès Verbal du 18 décembre 2024

M. le Maire ouvre la séance par la lecture du procès verbal du 18/12 : PV approuvé

Monsieur le Maire informe le conseil de la démission de Monsieur Gérome Combabessou qu'il a acceptée et qui a été actée par la préfecture.

2025-01 : Résiliation du bail commercial- 6 place de Bellone

Monsieur le Maire fait part au Conseil du courrier reçu en date du 3 janvier 2025 de M. Gérome Combabessou l'informant de son souhait de résilier amiablement le bail commercial conclu à la date du 19 avril 2019 avec effet au 31 janvier 2025 pour le local du 06 place de Bellone .
Monsieur le Maire propose au conseil d'accepter cette demande et précise qu'il n'y aura pas d'indemnités de résiliation dues par le preneur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la résiliation à l'amiable du bail commercial au 31 janvier 2025 et autorise monsieur le Maire à signer l'acte de résiliation qui sera rédigé par Me Pantène, notaire à Lapeau.

Résultat du vote ➤ Pour : 8

Questions diverses

Le secteur existant d'électrification ferme et comme la commune est alimentée par Tulle, elle sera rattachée au secteur de Tulle.

Il reste des problèmes d'éclairage à réparer à Plaziat, Charles et Passier.

Les élus rencontreront une représentante de jeux pour l'aire de pique-nique le vendredi 17 janvier pour voir les possibilités.

Le mercredi 15, une première rencontre aura lieu entre l'architecte, le CAUE, Corrèze Ingénierie et les élus pour le projet de halle.

La séance est levée à 12 heures.